

Paris, le 24 octobre 2018

LE SNCS-FSU ET LE SNESUP-FSU ALERTENT LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE DE LA SITUATION CRITIQUE DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Avec les contraintes budgétaires imposées par le gouvernement, le président du CNRS envisage pour les quatre prochaines années une chute du nombre de recrutements de titulaires au CNRS avec 250 chercheur·e·s et 310 ingénieur·e·s et technicien·ne·s par an. Ce niveau de recrutement se traduirait par la suppression, entre 2019 et 2022, de 320 emplois de titulaires au CNRS qui s'ajouteraient aux 1 581 postes de titulaires déjà supprimés depuis 2005. Dans les universités, avec l'insuffisance de la dotation d'État en masse salariale, le nombre total d'enseignants-chercheurs (hors hospitalo-universitaire) a baissé de 180 entre 2012 et 2016, passant de 49 015 titulaires en 2012 à 48 835 en 2016, alors que les effectifs d'étudiants dans l'ensemble de l'enseignement supérieur progressaient de près de 300 000 entre 2012 et 2018. Le taux actuel de renouvellement des personnels titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se traduirait à long terme par une baisse de l'ordre de 30% du nombre de chercheur·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, ingénieur·e·s, administratif·ve·s et technicien·ne·s titulaires dans l'ESR.

Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont proposé la motion¹ « *L'emploi scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche s'engage vers un décrochage inédit* » au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Cette motion a été adoptée le 16 octobre 2018 par les élu·e·s et les représentant·e·s de l'ESR du CNESER avec 47 pour et 7 abstentions.

- Cette situation critique de l'emploi scientifique dans l'ESR est la conséquence de la stagnation du budget de l'ESR² qui s'est installée depuis 2005 et qui est programmée – au moins – jusque 2022. Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU demandent de programmer sur 10 ans un effort budgétaire pour l'ESR avec 1 milliard d'euros supplémentaire par an pour la recherche publique et 2 milliards d'euros supplémentaires par an pour le service public de l'enseignement supérieur. Cette augmentation du budget doit s'accompagner d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique et technique avec la création de 6 000 postes^{2,3} de titulaires par an pendant 10 ans dans l'ESR (enseignant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s, chercheur·e·s, ingénieur·e·s, administratif·ve·s et technicien·ne·s). Ces 60 000 postes sont nécessaires pour titulariser les personnels en contrats à durée déterminée et occupant des fonctions pérennes, accompagner la hausse du nombre d'étudiants et, avec les crédits de fonctionnement et d'investissement appropriés, porter l'effort public de recherche et développement (R&D) à 1% du produit intérieur brut (PIB) et d'enseignement supérieur à 2% du PIB.

¹ Motion proposée par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU et adoptée par le CNESER le 16/10/2018 (47 pour et 7 abstentions) : *l'emploi scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche s'engage vers un décrochage inédit*.

² [Le financement de la recherche publique en 2018 : analyse et propositions du SNCS-FSU](#)

³ SNCS Hebdo 18 n°8 du 28 septembre 2018 : [Combien de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens titulaires au CNRS ?](#)